

Conseil des commissaires

Session du 23 février 2010

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

À une session ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 23 février 2010, à 19 h 30, sous la présidence de M^{me} Liz S.-Gagné, à laquelle tous les membres du conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

Ouverture de la session et constatation des présences

sont présents, présentes, outre la présidente, M^{me} Liz S.-Gagné :

Les commissaires :

M ^{mes}	Sylvie Belzile	MM.	Yvon-Robert Côté
	Hélène De Champlain		Omer Deschesnes
	Sonia Desgagné		Henri Girard
	Diane Durand		Michel Girard
	France Gagné		Guy Langlois
	Ruth Gagnon		Jean-Claude Martel
	Diane Gauthier		Antonin Simard
	Lily Girard		Jimmy Tremblay
	Jany Saindon		Bernard Villeneuve
	Diane Perron		
	Diane Tremblay		

Commissaires-parents :

M^{me} Chantale Imbeault

Sont également présents-tes :

M^{mes} Marie-Andrée Dufour, secrétaire générale
Christine Tremblay, directrice générale adjointe

M. Yvon Pelletier, directeur général.

Absence :

M. Jean-Marc Girard

CC-2010-080

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain et résolu :

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que déposé avec les ajouts suivants :

- 5.5 Secondaire en spectacle,
- 6.8 Protecteur de l'élève,
- 6.9 Olympiades provinciales locales,
- 7.3 Journée régionale du Conseil des commissions scolaires de la région 02.

ADOPTÉE

CC-2010-081

Acceptation du procès-verbal de la session ordinaire du 9 février 2010

Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon et résolu :

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session ordinaire du 9 février 2010 avec la correction suivante :

Au point CC-2010-063, remplacer : « ... un voyage à caractère culturel, complémentaire aux cours d'histoire et de géographie, d'économie et d'anglais... »

par « ... un voyage à caractère culturel, concentration musique ».

ADOPTÉE

CC-2010-082
*Courrier reçu du 8 au
16 février 2010*

Chaque membre du Conseil a reçu, pour information, une liste identifiant les sujets du courrier reçu à la direction générale, du 8 au 16 février 2010.

CC-2010-083
Parole au public

M. Jacques Girard, représentant du comité de survie de l'école Antoine-De Saint-Exupéry, accompagné de plusieurs parents, tient à remercier M^{me} Chantale Imbeault, commissaire-parent, ainsi que M. Jimmy Tremblay, commissaire, pour le support apporté au Comité tout au long de ses travaux.

La Présidente, madame Gagné, remercie monsieur Girard et tient à souligner que les membres du Conseil ont pris en compte les mémoires qui ont été déposés, les audiences publiques ainsi que le travail et les recommandations du Comité de vocation des écoles.

CC-2010-084
*Recommandations /
Comité Vocation des
écoles/École Sainte-
Rose-du-Nord*

ATTENDU la reconnaissance par le conseil des commissaires de procéder à l'étude de la vocation des écoles primaires et secondaires en visant entre autres comme objectifs d'assurer des services éducatifs de qualité dans chaque école primaire et secondaire, de planifier l'utilisation des ressources en fonction de la décroissance constante de la clientèle, d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles et humaines et de maintenir l'équilibre budgétaire;

ATTENDU le mandat confié à un comité ad hoc et réalisé dans les délais requis, à savoir entre autres de :

- Procéder à la cueillette des données jugées nécessaires pour l'étude;
- Élaborer des critères d'analyse au regard d'orientations identifiées;
- Compléter les analyses et les simulations nécessaires;
- Tenir compte des critères et principes directeurs prévus à la Politique de maintien ou fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés;
- Élaborer un document de consultation à soumettre aux divers partenaires concernés;
- Procéder aux consultations appropriées, entre autres, à celles prévues dans la politique de maintien ou fermeture d'école et modification de certains services éducatifs dispensés;
- Revoir les bassins d'alimentation, si nécessaire, en fonction de l'évolution démographique de la clientèle;

ATTENDU l'acceptation du document de consultation et du calendrier de consultation par le conseil des commissaires le 10 février 2009;

ATTENDU que les consultations ont été menées du 11 février 2009 au 12 février 2010 en conformité avec la Politique de maintien ou fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école;

ATTENDU les travaux d'analyses menés par le comité ad hoc sur le maintien des services éducatifs à Ste-Rose-du-Nord;

ATTENDU les retours de consultation concernant la recommandation émise dans le document de consultation pour le secteur de Ste-Rose-du-Nord;

**Il est proposé par M^{me} Diane Tremblay
et résolu :**

D'ACCEPTER la recommandation du comité ad hoc sur la vocation des écoles soit :

DE MAINTENIR des services éducatifs à Ste-Rose-du-Nord et d'analyser les hypothèses de relocalisation ou non de l'école Sainte-Rose, et ce, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la municipalité.

M^{me} Sonia Desgagné demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2010-085

*Recommandations /
Comité Vocation des
écoles/École Georges-
Vanier*

ATTENDU la reconnaissance par le conseil des commissaires de procéder à l'étude de la vocation des écoles primaires et secondaires en visant entre autres comme objectifs d'assurer des services éducatifs de qualité dans chaque école primaire et secondaire, de planifier l'utilisation des ressources en fonction de la décroissance constante de la clientèle, d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles et humaines et de maintenir l'équilibre budgétaire;

ATTENDU le mandat confié à un comité ad hoc et réalisé dans les délais requis, à savoir entre autres de :

- Procéder à la cueillette des données jugées nécessaires pour l'étude;
- Élaborer des critères d'analyse au regard d'orientations identifiées;
- Compléter les analyses et les simulations nécessaires;
- Tenir compte des critères et principes directeurs prévus à la Politique de maintien ou fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés;
- Élaborer un document de consultation à soumettre aux divers partenaires concernés;
- Procéder aux consultations appropriées, entre autres, à celles prévues dans la politique de maintien ou fermeture d'école et modification de certains services éducatifs dispensés;
- Revoir les bassins d'alimentation, si nécessaire, en fonction de l'évolution démographique de la clientèle;

ATTENDU l'acceptation du document de consultation et du calendrier de consultation par le conseil des commissaires le 10 février 2009;

ATTENDU que les consultations ont été menées du 11 février 2009 au 12 février 2010 en conformité avec la Politique de maintien ou fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école;

ATTENDU les travaux d'analyse menés par le comité ad hoc sur l'organisation des services éducatifs au primaire pour le secteur La Baie;

ATTENDU les retours de consultation concernant la recommandation émise dans le document de consultation pour le secteur de La Baie;

**Il est proposé par M^{me} Lily Girard
et résolu :**

D'ACCEPTER la recommandation du comité ad hoc sur la vocation des écoles et :

DE DÉCRÉTER la fermeture de l'école Georges-Vanier à compter du 1^{er} juillet 2010;

DE RÉVOQUER, en conformité avec l'article 40 de la Loi sur l'instruction publique, l'acte d'établissement de l'école Georges-Vanier au 1^{er} juillet 2010;

DE MODIFIER, en conformité avec l'article 40 de la Loi sur l'instruction publique, l'acte d'établissement de l'école Sainte-Thérèse au 1^{er} juillet 2010;

DE PROCÉDER au transfert de la clientèle de l'école Georges-Vanier vers l'école Sainte-Thérèse et d'apporter les ajustements nécessaires aux bassins d'alimentation des écoles Sainte-Thérèse, Médéric-Gravel et Saint-Joseph;

DE RECONNAÎTRE la pertinence de former un comité aviseur pour collaborer à la réorganisation physique et pédagogique des écoles concernées.

M. Antonin Simard demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2010-086

*Recommandations /
Comité Vocation des
écoles/Secteur Bas-
Saguenay*

ATTENDU la reconnaissance par le conseil des commissaires de procéder à l'étude de la vocation des écoles primaires et secondaires en visant entre autres comme objectifs d'assurer des services éducatifs de qualité dans chaque école primaire et secondaire, de planifier l'utilisation des ressources en fonction de la décroissance constante de la clientèle, d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles et humaines et de maintenir l'équilibre budgétaire;

ATTENDU le mandat confié à un comité ad hoc et réalisé dans les délais requis, à savoir entre autres de :

- Procéder à la cueillette des données jugées nécessaires pour l'étude;
- Élaborer des critères d'analyse au regard d'orientations identifiées;
- Compléter les analyses et les simulations nécessaires;
- Tenir compte des critères et principes directeurs prévus à la Politique de maintien ou fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés;
- Élaborer un document de consultation à soumettre aux divers partenaires concernés;
- Procéder aux consultations appropriées, entre autres, à celles prévues dans la politique de maintien ou fermeture d'école et modification de certains services éducatifs dispensés;
- Revoir les bassins d'alimentation, si nécessaire, en fonction de l'évolution démographique de la clientèle;

ATTENDU l'acceptation du document de consultation et du calendrier de consultation par le conseil des commissaires le 10 février 2009;

ATTENDU que les consultations ont été menées du 11 février 2009 au 12 février 2010 en conformité avec la Politique de maintien ou fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école;

ATTENDU les travaux d'analyse menés par le comité ad hoc sur l'organisation des services éducatifs au primaire pour le secteur du Bas-Saguenay;

ATTENDU les retours de consultation concernant la recommandation émise dans le document de consultation pour le secteur du Bas-Saguenay;

**Il est proposé par M^{me} Sylvie Belzile
et résolu :**

D'ACCEPTER la recommandation du comité ad hoc sur la vocation des écoles soit :

QUE la direction des Services éducatifs jeunes et les directions concernées analysent l'organisation scolaire lorsque le nombre d'élèves d'une école atteint quarante (40) élèves. Cette analyse peut être revue annuellement selon les besoins. Il est également recommandé que les différents partenaires soient informés de la situation le plus tôt possible lors de ce processus d'analyse de situation.

M^{me} Diane Durand demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2010-087
*Recommandations /
Comité Vocation des
écoles/École
Marguerite-
d'Youville*

ATTENDU la reconnaissance par le conseil des commissaires de procéder à l'étude de la vocation des écoles primaires et secondaires en visant entre autres comme objectifs d'assurer des services éducatifs de qualité dans chaque école primaire et secondaire, de planifier l'utilisation des ressources en fonction de la décroissance constante de la clientèle, d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles et humaines et de maintenir l'équilibre budgétaire;

ATTENDU le mandat confié à un comité ad hoc et réalisé dans les délais requis, à savoir entre autres de :

- Procéder à la cueillette des données jugées nécessaires pour l'étude;
- Élaborer des critères d'analyse au regard d'orientations identifiées;
- Compléter les analyses et les simulations nécessaires;
- Tenir compte des critères et principes directeurs prévus à la Politique de maintien ou fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés;
- Élaborer un document de consultation à soumettre aux divers partenaires concernés;
- Procéder aux consultations appropriées, entre autres, à celles prévues dans la politique de maintien ou fermeture d'école et modification de certains services éducatifs dispensés;
- Revoir les bassins d'alimentation, si nécessaire, en fonction de l'évolution démographique de la clientèle;

ATTENDU l'acceptation du document de consultation et du calendrier de consultation par le conseil des commissaires le 10 février 2009;

ATTENDU que les consultations ont été menées du 11 février 2009 au 12 février 2010 en conformité avec la Politique de maintien ou fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école;

ATTENDU les travaux d'analyse menés par le comité ad hoc sur l'organisation des services éducatifs au primaire pour le secteur sud - école Marguerite-d'Youville;

ATTENTU les retours de consultation concernant la recommandation émise dans le document de consultation pour le secteur sud - école Marguerite-d'Youville;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

D'ACCEPTER la recommandation du comité ad hoc sur la vocation des écoles et :

DE DÉCRÉTER la fermeture de l'école Marguerite-d'Youville à compter du 1^{er} juillet 2010;

DE RÉVOQUER, en conformité avec l'article 40 de la Loi sur l'instruction publique, l'acte d'établissement de l'école Marguerite-d'Youville au 1^{er} juillet 2010;

DE MODIFIER, en conformité avec l'article 40 de la Loi sur l'instruction publique, l'acte d'établissement de l'école L'Horizon au 1^{er} juillet 2010;

DE PROCÉDER au transfert de la clientèle régulière de l'école Marguerite-d'Youville vers l'école L'Horizon;

DE PROCÉDER au transfert de la clientèle du programme Montessori, groupes d'élèves et CPE, vers l'école André-Gagnon;

D'APPORTER les ajustements nécessaires aux bassins d'alimentation des écoles André-Gagnon et Félix-Antoine-Savard;

DE RECONNAÎTRE la pertinence de former un comité aviseur pour collaborer à la réorganisation physique et pédagogique des écoles concernées.

M^{me} Hélène De Champlain demande le vote.

**Pour 20
Contre 1
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

CC-2010-088
*Recommandations /
Comité Vocation des
écoles/École Antoine-
de Saint-Exupéry*

ATTENDU la reconnaissance par le conseil des commissaires de procéder à l'étude de la vocation des écoles primaires et secondaires en visant entre autres comme objectifs d'assurer des services éducatifs de qualité dans chaque école primaire et secondaire, de planifier l'utilisation des ressources en fonction de la décroissance constante de la clientèle, d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles et humaines et de maintenir l'équilibre budgétaire;

ATTENDU le mandat confié à un comité ad hoc et réalisé dans les délais requis, à savoir entre autres de :

- Procéder à la cueillette des données jugées nécessaires pour l'étude;
- Élaborer des critères d'analyse au regard d'orientations identifiées;
- Compléter les analyses et les simulations nécessaires;
- Tenir compte des critères et principes directeurs prévus à la Politique de maintien ou fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés;
- Élaborer un document de consultation à soumettre aux divers partenaires concernés;
- Procéder aux consultations appropriées, entre autres, à celles prévues dans la politique de maintien ou fermeture d'école et modification de certains services éducatifs dispensés;
- Revoir les bassins d'alimentation, si nécessaire, en fonction de l'évolution démographique de la clientèle;

ATTENDU l'acceptation du document de consultation et du

calendrier de consultation par le conseil des commissaires le 10 février 2009;

ATTENDU que les consultations ont été menées du 11 février 2009 au 12 février 2010 en conformité avec la Politique de maintien ou fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école;

ATTENDU les travaux d'analyse menés par le comité ad hoc sur l'organisation des services éducatifs au primaire pour le secteur sud – école Antoine-De Saint-Exupéry;

ATTENTU les retours de consultation concernant la recommandation émise dans le document de consultation pour le secteur sud – école Antoine-De Saint-Exupéry;

**Il est proposé par M. Jimmy Tremblay
et résolu :**

D'ACCEPTER la recommandation du comité ad hoc sur la vocation des écoles soit :

DE MAINTENIR l'école Antoine-De Saint-Exupéry ouverte.

M. Jimmy Tremblay demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2010-089

*Recommandations /
Comité Vocation des
écoles/Unité de
rattrapage (UDR)*

ATTENDU la reconnaissance par le conseil des commissaires de procéder à l'étude de la vocation des écoles primaires et secondaires en visant entre autres comme objectifs d'assurer des services éducatifs de qualité dans chaque école primaire et secondaire, de planifier l'utilisation des ressources en fonction de la décroissance constante de la clientèle, d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles et humaines et de maintenir l'équilibre budgétaire;

ATTENDU le mandat confié à un comité ad hoc et réalisé dans les délais requis, à savoir entre autres de :

- Procéder à la cueillette des données jugées nécessaires pour l'étude;
- Élaborer des critères d'analyse au regard d'orientations identifiées;
- Compléter les analyses et les simulations nécessaires;
- Tenir compte des critères et principes directeurs prévus à la Politique de maintien ou fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés;
- Élaborer un document de consultation à soumettre aux divers partenaires concernés;
- Procéder aux consultations appropriées, entre autres, à celles prévues dans la politique de maintien ou fermeture d'école et modification de certains services éducatifs dispensés;
- Revoir les bassins d'alimentation, si nécessaire, en fonction de l'évolution démographique de la clientèle;

ATTENDU l'acceptation du document de consultation et du calendrier de consultation par le conseil des commissaires le 10 février 2009;

ATTENDU que les consultations ont été menées du 11 février 2009 au 12 février 2010 en conformité avec la Politique de maintien ou fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école;

ATTENDU les travaux d'analyse menés par le comité ad hoc sur le maintien des services éducatifs à l'Unité de rattrapage (UDR);

ATTENTU les retours de consultation concernant la recommandation émise dans le document de consultation pour l'Unité de rattrapage (UDR);

**Il est proposé par M. Yvon-Robert Côté
et résolu :**

D'ACCEPTER la recommandation du comité ad hoc sur la vocation des écoles soit :

DE MAINTENIR le service de l'Unité de rattrapage de l'école secondaire Charles-Gravel à l'école Saint-Henri ou dans un autre bâtiment disponible de la Commission scolaire.

M. Bernard Villeneuve demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2010-090

*Recommandations /
Comité Vocation des
écoles/École
secondaire Fréchette*

ATTENDU la reconnaissance par le conseil des commissaires de procéder à l'étude de la vocation des écoles primaires et secondaires en visant entre autres comme objectifs d'assurer des services éducatifs de qualité dans chaque école primaire et secondaire, de planifier l'utilisation des ressources en fonction de la décroissance constante de la clientèle, d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles et humaines et de maintenir l'équilibre budgétaire;

ATTENDU le mandat confié à un comité ad hoc et réalisé dans les délais requis, à savoir entre autres de :

- Procéder à la cueillette des données jugées nécessaires pour l'étude;
- Élaborer des critères d'analyse au regard d'orientations identifiées;
- Compléter les analyses et les simulations nécessaires;
- Tenir compte des critères et principes directeurs prévus à la Politique de maintien ou fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés;
- Élaborer un document de consultation à soumettre aux divers partenaires concernés;
- Procéder aux consultations appropriées, entre autres, à celles prévues dans la politique de maintien ou fermeture d'école et modification de certains services éducatifs dispensés;
- Revoir les bassins d'alimentation, si nécessaire, en fonction de l'évolution démographique de la clientèle;

ATTENDU l'acceptation du document de consultation et du calendrier de consultation par le conseil des commissaires le 10 février 2009;

ATTENDU que les consultations ont été menées du 11 février 2009 au 12 février 2010 en conformité avec la Politique de maintien ou fermeture d'école et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école;

ATTENDU les travaux d'analyse menés par le comité ad hoc sur l'organisation scolaire à l'école secondaire Fréchette;

ATTENTU les retours de consultation concernant la recommandation émise dans le document de consultation pour l'école secondaire Fréchette;

**Il est proposé par M. Henri Girard
et résolu :**

D'ACCEPTER la recommandation du comité ad hoc sur la vocation des écoles soit :

QUE la direction des Services éducatifs jeunes et la direction de l'école secondaire Fréchette poursuivent l'analyse concernant les services à dispenser. Cet exercice sera fait annuellement dans le cadre de l'opération de la détermination des services éducatifs dispensés. Il est également recommandé que les différents partenaires soient informés de la situation le plus tôt possible lors de ce processus d'analyse de situation.

M^{me} Diane Durand demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC-2010-091

*Protocole
d'entente/Programme
culture éducation*

ATTENDU l'importance du rehaussement culturel du programme de formation de l'école québécoise;

ATTENDU l'importance de la promotion de la culture auprès des élèves de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay;

ATTENDU l'intérêt des directions d'établissement et du personnel enseignant pour la formation culturelle des jeunes;

ATTENDU le programme culture-éducation du ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU les orientations du ministère de l'Éducation en matière d'éducation culturelle;

ATTENDU l'impact du développement culturel chez les jeunes et les avantages dont ils peuvent bénéficier d'un tel partenariat;

ATTENDU la politique actuelle de la Commission scolaire en ce qui concerne le développement des arts et de la culture;

ATTENDU le partenariat développé entre les milieux culturel, scolaire et municipal;

ATTENDU la présentation du comité des Services éducatifs jeunes;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

QUE la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay renouvelle le partenariat dans le projet de concertation culture-éducation avec le ministère de la Culture et des Communications, la Commission scolaire De La Jonquière et Ville de Saguenay ;

QUE la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay autorise annuellement, une contribution financière de 21 000 \$ pour les trois prochaines années scolaires, et,

QU'À cette fin, M. Yvon Pelletier, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay l'entente relative à ce partenariat.

ADOPTÉE

CC-2010-092

*Abolitions de
postes/personnel de*

ATTENDU le plan d'effectifs 2009-2010 du personnel de soutien au secteur général adopté au Conseil des commissaires du 12 mai 2009 (résolution CC-2009-251);

ATTENDU les modifications apportées lors de la séance tenue le 13 octobre 2009 (résolution CC-2009-476) et la vacance du poste de technicien en informatique de classe principale au Service informatique à la suite du départ définitif à la retraite de M. Jean-Denis Boulianne le 23 février 2010;

ATTENDU les modifications apportées lors de la séance tenue le 10 novembre 2009 (résolution CC-2009-523) et la vacance du poste de technicien en audio-visuel au Service informatique à la suite du départ définitif à la retraite de M. Hugues Girard le 10 février 2010;

ATTENDU que le Service des ressources humaines a été mandaté par le Conseil des commissaires pour assurer le suivi de la situation et voir à l'application de la procédure d'abolition de ces deux postes au moment opportun;

ATTENDU les dispositions prévues à la convention collective;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

D'ABOLIR le poste régulier temps plein de 35 heures par semaine, de technicien en informatique de classe principale au Service informatique;

D'ABOLIR le poste régulier temps plein de 35 heures par semaine, de technicien en audio-visuel au Service informatique;

DE MODIFIER en conséquence le plan d'effectifs du personnel de soutien au secteur général.

ADOPTÉE

CC-2010-093
*Calendrier de
conservation*

ATTENDU que la Commission scolaire doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés;

ATTENDU que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay est un organisme public visé aux paragraphes 4 et 7 de l'annexe doit, conformément au règlement soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

**Il est proposé par M^{me} Sonia Desgagné
et résolu :**

QUE la Commission scolaire adopte les modifications du calendrier de conservation et d'élimination des documents relatives aux sections 1, 2, 3, 4 et 7;

QUE la Commission scolaire mandate la secrétaire générale, M^{me} Marie-Andrée Dufour, d'adresser la présente demande de modifications à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour approbation.

ADOPTÉE

CC-2010-094
*Secondaire en
spectacle*

ATTENDU que le Regroupement loisirs et sports du Saguenay-Lac-Saint-Jean demande à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay d'intervenir auprès de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de la convaincre du bien-fondé du programme Secondaire en spectacle, de

l'urgence d'un financement adéquat et de rencontrer M. Maurice Gauthier, président de la Corporation Secondaire en spectacle;

ATTENDU que l'écart entre le soutien gouvernemental actuel (265 000 \$) et les besoins de base (640 000 \$) confirme la grande précarité du programme;

ATTENDU que la contribution gouvernementale annuelle souhaitée par ladite corporation est de 640 000 \$, soit 35 % des revenus, l'autre partie étant financée par plusieurs partenaires;

ATTENDU qu'un financement insuffisant risque d'obliger ladite corporation à cesser en totalité ou en partie les activités du programme;

ATTENDU que dans le cadre de la mobilisation concertée pour la réussite éducative des jeunes, une des voies de réussite est d'augmenter l'offre d'activités parascolaires sportives et culturelles;

**Il est proposé par M. Bernard Villeneuve
et résolu :**

QUE la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay appuie la demande présentée par le Regroupement loisirs et sports du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

QU'une demande soit présentée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'assurer un financement adéquat afin de consolider le programme Secondaire en spectacle;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au Regroupement loisirs et sports du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

ADOPTÉE

CC-2010-095
*Rapport de la
présidente*

M^{me} la présidente résume certaines représentations ou interventions faites au cours des derniers jours :

- ❖ **Le 9 février 2010**
 - ♦ Dîner avec M. Pierre Imbeault à l'occasion de son départ.
- ❖ **Le 10 février 2010**
 - ♦ Participation au Conseil Interordres à Alma.
- ❖ **Le 12 février 2010**
 - ♦ Participation aux comités de relations professionnelles des directions des écoles et des centres (ADEERS) et celui des cadres scolaires (ACSQ) à Chicoutimi;
 - ♦ Participation au comité de sélection du poste de directeur des ressources humaines.
- ❖ **Le 16 février 2010**
 - ♦ Participation aux entrevues de sélection du poste de directeur des ressources humaines.
- ❖ **Le 22 février 2010**
 - ♦ Participation à la rencontre sur la vocation des écoles.

CC-2010-096
*Rapport du directeur
général*

Le directeur général présente un bref résumé d'interventions ou représentations faites au cours des derniers jours :

- ❖ **Le 10 février 2010**
 - ♦ Participation à la rencontre du conseil Interordres à Alma
- ❖ **Le 11 février 2010**
 - ♦ Participation à une rencontre à Jonquière concernant l'entente spécifique sur la prévention de l'abandon scolaire et la valorisation;
 - ♦ Présence au 5 à 7 musical de la Saint-Valentin au profit du stage de coopération internationale au Costa Rica des élèves de Laure-Conan.
- ❖ **Le 12 février 2010**
 - ♦ Présentation à la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi de la loi no 88 sur la nouvelle gouvernance et la gestion axée sur les résultats.
- ❖ **Le 16 février 2010**
 - ♦ Présence au lancement officiel du nouveau site Internet Cartodiplôme à l'Université du Québec à Chicoutimi.

CC-2010-097
*Convention de partenariat
 Commission scolaire-
 MELS*

Le directeur général présente et commente le document de travail «Projet de convention de partenariat entre la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et le Ministre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le but de la convention de partenariat est de convenir centre le Ministre et la Commission scolaire des mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de la Commission scolaire. Les travaux se poursuivent.

CC-2010-098
Journal Le Réveil

À la suite de la situation du Journal Le Réveil, les membres du Conseil proposent que la Commission scolaire recommence à transmettre de la publicité dans le journal.

CC-2010-099
Formation pour les membres du conseil d'établissement sur les règles d'attributions

Dans le cadre de la loi n° 88, les commissaires reçoivent copie du plan de formation pour les membres des conseils d'établissement préparé par la direction du service des ressources financières sur les règles d'attribution des ressources financières et les budgets des écoles.

CC-2010-100
Protecteur de l'élève

À la suite des interrogations de M. Omer Deschesnes sur le choix du Protecteur de l'élève, la Présidente rappelle que nous nous sommes engagés par résolution envers la personne qui a été nommée et que le sujet reviendra en discussion lors de la rencontre du Conseil des commissions scolaires de la région 02 qui aura lieu le 10 mars prochain.

CC-2010-101
Olympiades professionnelles

À la suite de l'invitation que les commissaires ont reçue, M^{me} Diane Gauthier fait part de sa visite aux Olympiades professionnelles qui ont eu lieu au Centre de formation professionnelle en équipement motorisé le 11 février dernier; des félicitations sont adressées aux organisateurs.

CC-2010-102
Messages de la FCSQ

Les messages de la Fédération des commissions scolaires du Québec des lundis 8 et 15 février 2010 sont remis aux commissaires.

CC-2010-103
Indexation du salaire des commissaires

L'information est remise au regard de la majoration de la rémunération des commissaires à compter du 1^{er} juillet 2010 (0,3% selon le taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) – Décret 836-2000, 28 juin 2000).

CC-2010-104

*Journée régionale du
Conseil des
commissions scolaires
de la région 02*

La rencontre thématique annuelle du Conseil des commissions scolaires de la région 02 aura lieu le samedi 10 avril 2010, à compter de 8 h 30, à l'Hôtel Universel à Alma sous le thème « Une gouvernance efficace et des outils en cohérence » Cette formation sera animée par M^{me} Chantal Dolbec et M. Réjean Morel de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

CC-2010-105

Clôture de la séance

**Il est proposé par M^{me} France Gagné
et résolu :**

QUE la présente session soit close à 20 h 30.

ADOPTÉE

La présidente

La secrétaire générale